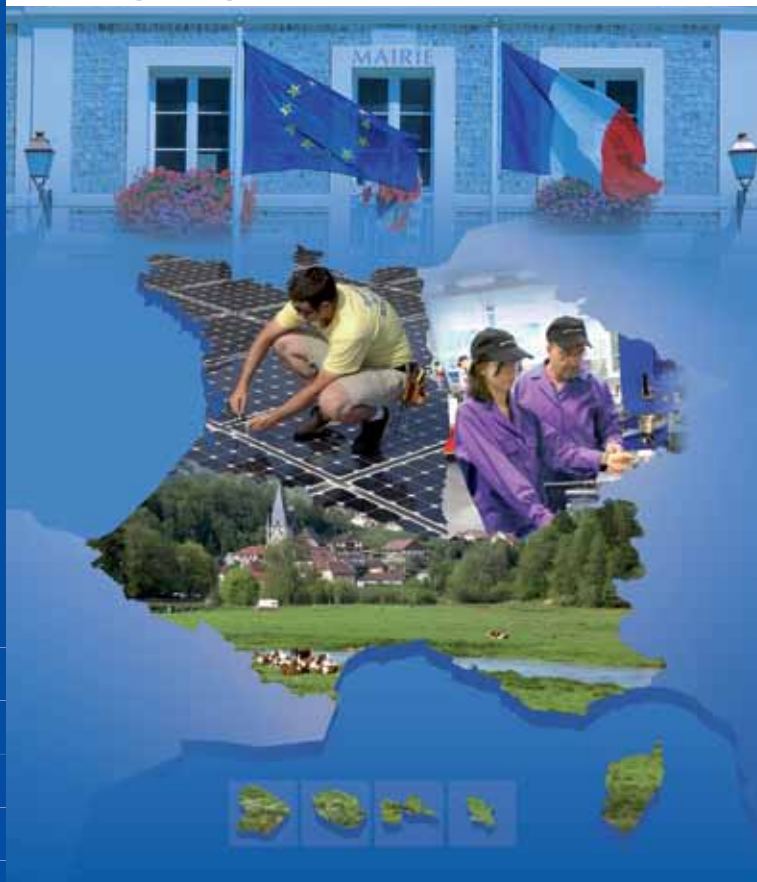


Financez vos projets grâce à l'Europe

Des fonds européens pour votre territoire
Guide pratique de l'élu



Novembre 2011

Cette publication est
cofinancée par l'Union
européenne. L'Europe s'engage
en France avec le Fonds européen
de développement régional.



Editorial



Bruno Le MAIRE
Ministre de
l'Agriculture,
de l'Alimentation,
de la Pêche,
de la Ruralité et
de l'Aménagement
du territoire



Jean LÉONETTI
Ministre
des Affaires
étrangères et
européennes,
chargé des Affaires
européennes



Jacques PÉLISSARD
Président
de l'Association
des Maires de France

Photo : Florence DAUDE pour l'AMF

L'Europe est un atout pour le développement de nos territoires. Elle agit dans toutes les régions françaises et dans de nombreux domaines qui touchent la vie quotidienne.

Les défis ne manquent pas : mondialisation, attractivité, développement durable, innovation, emploi, cohésion sociale, développement rural... Les fonds européens vous aident à les relever.

Aujourd'hui, les programmes de la politique régionale 2007-2013 sont bien engagés et de nombreux projets ont déjà reçu une aide de l'Europe.

Dans chaque région française, en métropole comme en Outre-mer, les fonds européens offrent aux collectivités des opportunités majeures pour renforcer le développement et la compétitivité de leurs territoires. Des stratégies locales ou des adaptations des stratégies nationales sont mises en œuvre pour répondre aux enjeux de chaque territoire.

Ce guide des fonds européens est un outil indispensable pour connaître les modalités d'accès aux fonds européens et les points de contacts utiles pour trouver les bonnes informations.

Alors que les négociations sur l'avenir de la politique de cohésion sont en cours, faire appel aux fonds européens, c'est inscrire l'Europe dans les territoires. C'est lui donner plus de sens, plus de lisibilité et plus de proximité, C'est valoriser les atouts de votre territoire et améliorer la vie quotidienne de vos concitoyens.

Bruno Le MAIRE

Jean LÉONETTI


Jacques PÉLISSARD



Des fonds européens pour vos projets

Plus de 200 000 projets ont été financés par l'Europe entre 2000 et 2006. Depuis 2007, une nouvelle enveloppe de près de 22 milliards d'euros est ouverte pour les projets français des sept prochaines années.

La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) assure la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales et européennes de cohésion économique sociale et territoriale. Elle apporte un appui aux autorités régionales de gestion (les préfetures de région et, en Alsace, le Conseil régional).

 **Pour en savoir plus :**
www.territoires.gouv.fr/la-datar
www.europe-en-france.gouv.fr



La cohésion économique et sociale, le développement rural et la politique de la pêche font partie depuis toujours des priorités de l'Union européenne. L'Europe a mis en place des subventions que les collectivités peuvent solliciter. Quatre fonds financent, dans leurs domaines respectifs, des projets locaux qui visent plusieurs grands objectifs :

Compétitivité régionale et emploi :

Cet objectif concerne toutes les collectivités (hors DOM). L'Europe finance des projets contribuant à améliorer la situation de l'économie, de l'environnement et de l'emploi au niveau local.

Coopération territoriale européenne :

Plus connus sous le nom d'Interreg, les programmes de coopération financent des projets menés conjointement par des collectivités de différents Etats membres ou voisins de l'Union européenne.

Convergence :

Ce sont les départements d'outre-mer (DOM) qui bénéficient en France des financements accordés dans le cadre de cet objectif. En effet, la convergence s'adresse aux régions européennes confrontées à des difficultés structurelles ou éloignées du continent en leur proposant des financements pour de grands projets de développement comme pour de petites initiatives locales.

Développement rural :

De nombreuses subventions sont mises à la disposition des collectivités qui souhaitent agir pour une agriculture et une sylviculture compétitives et respectueuses de l'environnement, des produits alimentaires de qualité, un espace rural dynamique et une économie rurale diversifiée.

Soutien aux activités de pêche :

En s'appuyant sur un fonds spécifique, le Fonds européen pour la pêche, l'Europe propose des financements pour le développement des territoires concernés par la pêche ou l'aquaculture.

Actions

Depuis 2007, une nouvelle ère est engagée pour les fonds européens. La redéfinition des objectifs a notamment permis de simplifier les règles : désormais, tous les territoires sont éligibles aux subventions. Il leur faut pour cela proposer des projets qui s'inscrivent dans les objectifs définis dans chaque région, à travers des programmes élaborés avec les élus, prenant en compte les réalités locales ou les priorités nationales.

Les fonds

22 milliards d'euros de crédits européens sont disponibles en France pour les porteurs de projets. L'Europe prend en charge une partie du coût des projets grâce à quatre outils de financement : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour la pêche (FEP).

Les projets

Ce sont les projets menés sur vos territoires qui bénéficient de subventions. Sélectionnés au niveau de votre région, ils correspondent aux besoins locaux : l'ouverture d'une pépinière d'entreprises, le développement des énergies renouvelables, la formation, l'insertion, le développement rural, la coopération ou la création de zones d'activité comptent parmi les projets que l'Europe aide.

Des projets dans vos territoires ont besoin d'un appui ? Vous pensez qu'ils permettent à votre territoire d'être mieux armé face aux défis économiques et sociaux ? Ce guide va vous permettre de trouver facilement à qui vous adresser pour solliciter les fonds européens. Proches de vous, dans votre région, vos interlocuteurs sauront vous donner les clés pour obtenir ces subventions.





Le FEDER

Fonds européen de développement régional

Avec plus de huit milliards d'euros accordés aux territoires français pour la période allant de 2007 à 2013, le FEDER est un outil de mise en œuvre des politiques européennes au niveau local. Ce fonds contribue aux projets de développement économique, qu'ils soient modestes ou plus ambitieux. C'est à l'échelle de votre région que la sélection des projets est réalisée, selon des critères propres à votre territoire.

Les domaines concernés

• Economie :

Encourager la transmission de vos entreprises locales, accueillir les repreneurs dans de bonnes conditions, soutenir les entreprises qui ont des projets innovants ou des besoins d'investir sont autant d'actions subventionnées par le FEDER.

• Environnement :

Des subventions sont disponibles pour protéger les sites naturels et la biodiversité, pour la mise en place de technologies plus respectueuses de l'environnement ou encore pour financer les pratiques innovantes permettant d'économiser l'eau ou l'énergie.

• Technologies de l'information et de la communication (TIC) :

L'Europe soutient la mise en œuvre des TIC dans les territoires. Elle aide notamment les projets qui facilitent le développement de nouveaux usages dans les entreprises et les services publics ainsi que l'accès et la formation des utilisateurs à ces nouvelles technologies.

L'écomusée de la Grande Lande



Dominique Coutière

Maire de Labrit, Landes, 841 habitants

Son projet : rénovation de l'écomusée de la Grande Lande

Coût total : 7 millions d'euros

Subvention FEDER : 1,365 million d'euros

« Construit dans les années 70, l'écomusée de la Grande Lande était l'une des attractions incontournables du territoire, avec 100 000 visiteurs par an dans ses heures de gloire.

Mais le temps a fait son travail et le musée, qui présentait la vie du territoire depuis le XIX^e siècle, a perdu de son intérêt, faute d'investissements. Avec le parc naturel régional des Landes de Gascogne, nous avons donc sollicité des fonds européens pour moderniser le musée et lui ajouter un pavillon HQE dédié aux évolutions de la vie sur le territoire. Il présente les nouvelles activités économiques et met en valeur notre patrimoine. La subvention du FEDER de plus d'un million d'euros a été déterminante pour ce projet puisque le parc naturel régional ne disposait pas de ressources suffisantes pour un tel investissement. »

• Infrastructures :

Des subventions peuvent aider à la mise en place de transports durables, de projets innovants pour la desserte de territoires isolés ou au développement de la mobilité et des transports alternatifs à la route.

Quels types de projets sont financés par le FEDER ?

Tous les critères de sélection des projets sont précisés dans des documents propres à votre région (le programme opérationnel et le document de mise en œuvre). On peut déjà retenir que ce sont des initiatives innovantes, respectant le développement durable, favorisant l'emploi et rendant les territoires plus compétitifs qui sont privilégiées.

Comment faire ?

Vous devez contacter la cellule Europe de votre préfecture de région ou du Conseil Régional en Alsace. Vous trouverez auprès d'elle toutes les informations sur les programmes qui vous concernent. Elle vous aidera également dans le montage de votre dossier. Des comités se réunissent régulièrement pour la sélection des projets.

Si votre projet est retenu, une subvention qui pourra couvrir jusqu'à la moitié de son coût total lui sera accordée. Ce pourcentage pourra être plus important s'il est porté par une collectivité des DOM. Il arrive aussi que des appels à projets soient publiés pour stimuler certaines thématiques.

L'approche urbaine

Au niveau national, un réseau visant à suivre l'ensemble des projets urbains intégrés financés par le FEDER est en place, sous la coordination de la Datar, du SGCIV et de la DÉGÉOM.

L'Europe prend en compte les spécificités des territoires ruraux mais aussi celles des zones urbaines. Ainsi, des agglomérations ont été choisies au niveau régional pour mettre en œuvre un ensemble de projets qu'elles ont élaboré. Il s'agit dans ces villes d'utiliser les fonds européens pour aider les quartiers les plus en difficulté en développant leur économie, en les reliant de façon plus efficace au reste de la ville et en renforçant le lien social.

Comment faire ?

Comme pour le reste des subventions accordées dans le cadre du FEDER, ce sont les cellules Europe des préfectures de région, ou du Conseil Régional, en Alsace, qui sont chargées de ces programmes urbains. La plupart d'entre elles ont sélectionné des communautés d'agglomérations, chargées d'utiliser l'enveloppe qui leur est attribuée pour mettre en œuvre les projets



Pour en savoir plus :
<http://www.europe-en-france.com/Trouver-une-aide>



Pour en savoir plus :
www.europe-urbain.org



Les programmes opérationnels plurirégionaux

Dans le cadre de la politique de cohésion 2007-2013, des programmes interrégionaux ont été mis en place, plus généralement appelés **programmes opérationnels plurirégionaux**.

Quatre programmes opérationnels interrégionaux sont mis en œuvre : deux dans les massifs de montagne (Alpes et Massif central) et deux autres dans les bassins fluviaux (Loire et Rhône). Ils s'appuient sur le Fonds européen de développement régional et sur les contreparties financières nationales des conventions interrégionales de massifs et de bassins correspondantes.

Le FEDER intervient également à travers des volets plurirégionaux rattachés aux PO des régions coordinatrices des massifs et bassins : le PO Midi-Pyrénées pour les Pyrénées et le bassin de la Garonne, le PO Franche-Comté pour le Jura, le PO Lorraine pour les Vosges et le PO Ile-de-France pour le bassin de la Seine.

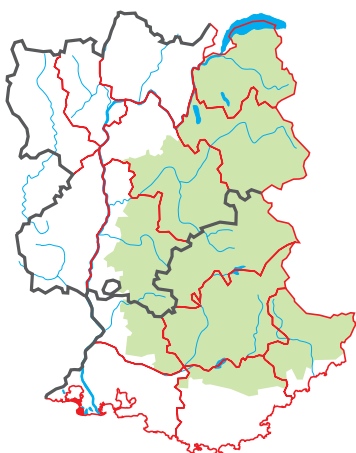
Ces schémas d'intégration dans les programmes régionaux ont été retenus lorsque l'architecture de programme plurirégional n'a pas été jugée suffisamment pertinente au regard des enjeux territoriaux à couvrir.

POI Massif des Alpes :

Le programme concerne 2 régions :

Rhône - Alpes / Provence - Alpes - Côte d'azur
et 9 départements.

Haute - Savoie / Isère / Savoie / Drôme / Hautes - Alpes / Vaucluse / Alpes - de - Haute - Provence / Alpes - Maritimes / Var.



— régions
— départements

Il intervient en complément des démarches de coopération INTERREG transnationales et transfrontalières

D'un montant total de 34 M €, il est décliné en trois axes :

- **axe 1** : développer durablement la compétitivité
- **axe 2** : gérer les risques naturels
- **axe 3** : assistance technique



Pour en savoir plus :

<http://www.paca.pref.gouv.fr>

(rubrique «Union européenne» / «FEDER»)

<http://www.rhone-alpes.pref.gouv.fr>

(rubrique «agir»)

POI Massif central :

Il concerne 6 régions :

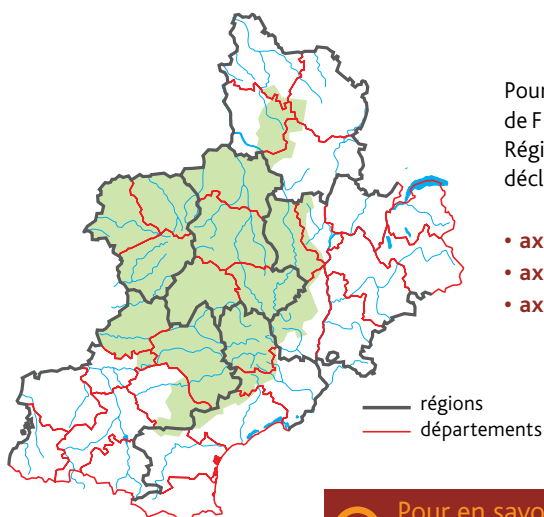
Bourgogne / Limousin / Auvergne / Rhône - Alpes / Midi - Pyrénées / Languedoc - Roussillon

et 22 départements :

Yonne / Nièvre / Côte - d'or / Saône - et - Loire / Haute Vienne / Creuse / Corrèze / Allier /

Puy - de - Dôme / Cantal / Haute - Loire / Loire / Rhône / Isère / Ardèche / Lot / Aveyron /

Tarn - et - Garonne / Tarn / Lozère / Gard / Hérault / Aude.



Pour un montant total de 163 M € dont 40,6 M € de FEDER, 61 M € de l'Etat (Contrat de projet Etat Région) et 61 M € des Régions, le programme se décline en 3 axes :

- **axe 1** : accueillir de nouvelles populations
- **axe 2** : créer des richesses
- **axe 3** : attractivité, accessibilité



Pour en savoir plus :

<http://www.massif-central.datar.gouv.fr>

POI Loire :

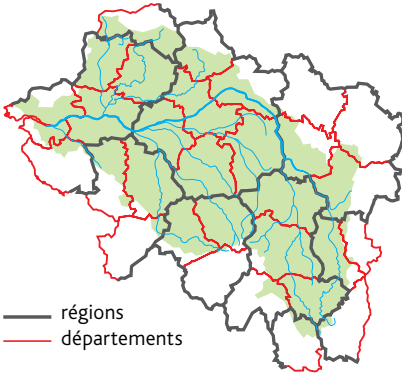
Le **Plan Loire Grandeur nature** intègre à la fois le volet Contrat de Projet Interrégional entre l'Etat et la région (CPIER) et le POI pour la génération 2007-2013.

Le programme concerne 9 régions :

Basse - Normandie / Pays de la Loire / Centre / Bourgogne / Poitou - Charentes / Limousin / Auvergne / Rhône - Alpes / Languedoc - Roussillon

et 29 départements :

Orne / Mayenne / Sarthe / Loire - Atlantique / Maine - et - Loire / Vendée / Eure - et - Loire / Loiret / Loir - et - Cher / Indre - et - Loire / Indre / Cher / Yonne / Côte d'Or / Nièvre / Saône - et - Loire / Deux - Sèvres / Vienne / Charente / Haute - Vienne / Creuse / Corrèze / Allier / Puy - de - Dôme / Cantal / Haute - Loire / Loire / Rhône / Ardèche / Lozère



Pour en savoir plus :
<http://www.plan-loire.fr>

Les financements se répartissent entre le CPIER (Contrat de projet interrégional Loire entre l'Etat, l'Etablissement public Loire, l'agence de l'eau Loire Bretagne et les 9 régions du bassin pour un montant de 263 740 M € dont 129 135 M € Etat) et le Programme opérationnel pluri régional FEDER Loire (74,4 M € dont 33, 8 M € FEDER).

Quatre axes d'intervention sont prévus :

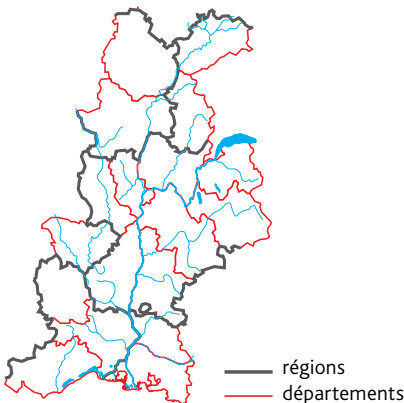
- **axe 1** : réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques
- **axe 2** : renforcement de la connaissance et de la recherche partagée
- **axe 3** : soutien des démarches d'excellence plurirégionales
- **axe 4** : assistance technique

POP Plan Rhône :

A l'origine lié à des inondations, le programme a donné lieu au Plan Rhône adopté en 2005.

Le Plan Rhône concerne 5 régions :

Bourgogne / Franche Comté / Rhône - Alpes / Languedoc Roussillon / Provence - Alpes - Côte d'azur.



Pour en savoir plus :
www.rhone.gouv.fr

Le financement au titre du FEDER est réparti sur trois axes d'intervention pour un montant de financement de 33,8 M € au titre du FEDER sur les axes :

- **axe 1** : prévenir les inondations
- **axe 2** : restaurer les fonctionnalités du fleuve
- **axe 3** : développer le transport fluvial

Les programmes de coopération territoriale européenne

Les programmes de coopération territoriale européenne, communément appelés Interreg, sont tournés vers le reste de l'Europe. Ils contribuent à l'effacement des frontières, en permettant aux collectivités européennes de monter des projets de coopération. Qu'elles soient voisines ou qu'elles partagent simplement des problématiques communes, aux quatre coins de l'Europe, elles peuvent, grâce à la coopération territoriale, trouver des financements pour leurs projets.

Quels types de projets sont financés par les programmes de coopération territoriale européenne ?

La coopération territoriale européenne s'organise en trois grands volets financés par le FEDER :

- **Les programmes transfrontaliers** : ils soutiennent des projets portés par des collectivités proches, situées de part et d'autre des frontières des Etats membres.
- **Les programmes transnationaux** : ils sont mobilisés pour des initiatives unissant des porteurs de projets appartenant à de grands espaces comme les Alpes ou l'Atlantique.
- **Les programmes interrégionaux** : ils peuvent être sollicités par des collectivités géographiquement très éloignées, mais qui, concernées par des problématiques communes, travaillent ensemble sur un même projet.

Comment faire ?

Les contacts pour ces programmes sont disponibles sur le site

<http://www.europe-en-france.com/Trouver-une-aide/Programmes-de-cooperation>

Un service vous aidera dans le montage de votre dossier. Des comités se réunissent plusieurs fois par an pour la sélection des projets.

Un patrimoine commun



Alain Detournay,
Maire de Comines, Nord
12 000 habitants

Projet :

Outil transfrontalier de protection du patrimoine

Coût total : 278 380 euros

Subvention européenne :
86 350 euros

« Le financement européen nous a permis de mettre en place un outil original de protection de notre patrimoine local. La coopération territoriale est une évidence à Comines, puisque c'est l'histoire qui a fait de cette ville un territoire français alors que sa sœur jumelle, Comines Warneton est devenue belge. Nos liens sont évidents. Un Comines sans frontières urbaine, paysagère, écologique et économique se renforce grâce à ce projet, dans le respect de l'identité de nos communes. »



Pour en savoir plus :

www.europe-en-france.gouv.fr



Le FSE

Fonds social européen

Le FSE est l'outil le plus ancien de la politique de cohésion européenne. L'Europe a accordé une enveloppe de 5,4 milliards d'euros à la France pour la période allant de 2007 à 2013. Cet argent est dédié à des projets qui soutiennent l'emploi, qui permettent le développement des compétences et assurent l'insertion sociale des populations. C'est au niveau régional que la plupart des dossiers sont traités, selon les priorités qui ont été définies au plus près de vos préoccupations.

Les domaines concernés

• Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques :

Le FSE propose des solutions pour anticiper les évolutions de l'économie locale en soutenant la mobilité et les reclassements. Il mise en outre sur la formation (apprentissage, alternance, formation continue, etc.) et accompagne les créateurs d'entreprises.

• Accès à l'emploi :

En plus de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, le Fonds social européen finance des projets permettant aux travailleurs de mieux concilier leur vie personnelle avec leur emploi. Il aide également à la reprise d'activité des femmes et favorise l'accès à l'emploi des jeunes ou des seniors.

• Lutte contre les discriminations :

Le retour à l'emploi des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, la lutte contre l'illettrisme et les discriminations font partie des domaines qui peuvent être financés par le FSE.

• Amélioration des compétences :

Cet axe de la stratégie européenne pour l'emploi permet par exemple aux communes de soutenir les projets basés sur les technologies de l'information et de la communication. Télétravail, formation à distance ou initiation à la pratique informatique peuvent ainsi être subventionnés. Le FSE peut également être mobilisé pour adapter l'offre de formation ou soutenir les initiatives locales pour l'emploi.

Quels types de projets sont financés par le FSE ?

Avec le Fonds social, l'Europe s'adresse au final aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi, notamment à ceux qui rencontrent plus de difficultés comme les jeunes et les seniors. Ce fonds finance aussi des projets améliorant la situation de l'emploi pour les personnes handicapées. Il s'agit d'un outil de proximité, adapté aux problèmes spécifiques que rencontre votre territoire, notamment lorsqu'il doit affronter des reconversions ou des mutations lourdes.

Comment faire ?

Vous devez contacter le service FSE de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE, ancienne DRTEFP).

Vous trouverez auprès de lui toutes les informations sur les programmes qui vous concernent.

Il vous aidera également dans le montage de votre dossier. Des comités régionaux se réunissent plusieurs fois par an pour la sélection des projets.

Si votre projet est retenu, une subvention qui pourra couvrir jusqu'à la moitié de son coût total lui sera accordée. Ce pourcentage pourra être plus important s'il est porté par une collectivité des DOM.



Pour en savoir plus :
www.fse.gouv.fr

Le FSE, un outil essentiel pour les collectivités



Catherine Troendle

Sénateur et maire de Ranspach-le-Bas,
Haut-Rhin, 620 habitants

« Le Fonds social européen est un outil essentiel pour les collectivités mobilisées en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale.

Dans ma région, de nombreuses initiatives locales ont bénéficié de ce fonds. C'est notamment le cas du restaurant d'insertion Mosaïque, à Strasbourg, grâce auquel des femmes apprennent les métiers de la restauration ou de Réagir, une structure d'accompagnement et d'insertion pour les demandeurs d'emploi d'Illzach et de la communauté de communes de l'île Napoléon.

L'emploi et la formation sont des conditions essentielles du développement des territoires et les élus doivent savoir que, grâce au FSE, l'Europe peut accompagner leurs projets.»



Le FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural

Près de 8,8 milliards d'euros sont disponibles en France pour financer des projets répondant aux priorités de la politique de développement rural européenne.

Quels types de projets sont financés par le FEADER ?

- **Compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture :**

Le FEADER accompagne les investissements de modernisation des activités agricoles, agroalimentaires et sylvicoles. Il soutient également la formation, l'aide à l'installation des agriculteurs et le développement des filières de qualité.

- **Gestion de l'espace et amélioration de l'environnement :**

Le FEADER permet d'améliorer les pratiques agricoles pour un plus grand respect de l'environnement et de maintenir l'activité en zone de montagne ou en zone défavorisée. Il contribue aussi à la protection de la forêt.

- **Qualité de la vie et diversification de l'économie rurale :**

Le FEADER soutient notamment la diversification de l'activité agricole, la création d'entreprises artisanales, le développement du tourisme et des services et la mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel.

A noter que le FEDER et le FSE peuvent également contribuer, sur leurs priorités, au soutien de projets en milieu rural.

Le réseau rural

Le réseau rural français est mis en œuvre dans le cadre du FEADER et s'intéresse à toute question relative au développement des territoires ruraux y compris dans leur relation à l'urbain. Il existe des réseaux à l'échelle régionale, nationale et européenne qui regroupent les acteurs publics et privés concernés par le développement rural. Ils ont vocation à mettre en relation les acteurs et à leur offrir un lieu d'échange et de réflexion sur les expériences et bonnes pratiques développées sur les territoires, ainsi qu'à contribuer aux projets de coopération des Groupes d'action locale (GAL).



Pour en savoir plus :
www.reseaurural.fr

Comment faire ?

Vous devez contacter la Direction régionale ou départementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou la Collectivité territoriale si vous êtes en Corse. Vous trouverez auprès d'elles toutes les informations sur le FEADER dans votre région. Elles vous aideront également dans le montage de votre dossier. Des comités se réunissent plusieurs fois par an pour la sélection des projets.



Pour en savoir plus :
www.agriculture.gouv.fr/feader



Un programme fédérateur



Tony Bernard

Maire de Châteldon et

Président du PNR Livradois-Forez

Son projet : Amélioration de la qualité de vie et des services

Coût total : 3,472 millions d'euros

Subvention européenne : 1,736 millions d'euros

« Le Parc naturel du Livradois Forez réunit 180 communes, dont 10 associées. Situé à cheval sur trois massifs de moyenne montagne, il représente 20% de l'économie régionale. Notre stratégie, développée dans le cadre de l'approche LEADER (cf. p.16), cible l'amélioration de la qualité de vie et des services, en visant particulièrement les jeunes. Nous avons ainsi mené de nombreuses actions pour développer l'accès aux services, aux TIC, aux loisirs et à la culture. Un autre axe important de notre action a été de réduire l'impact environnemental de l'activité économique. Enfin, nous avons sensibilisé les jeunes pour qu'ils découvrent la richesse du pays et aient envie d'y rester. Les financements européens ont été décisifs pour la mise en œuvre de ce programme. »





Fonds européen agricole pour le développement rural

L'approche LEADER

Financée par le FEADER, l'approche Leader est une démarche originale pour mettre en œuvre le développement rural au niveau local. Plus de 200 territoires en France participent à ce dispositif qui réunit acteurs publics et privés au sein de groupes d'action locale (GAL). Ces GAL, sélectionnés au niveau régional, ont élaboré une stratégie ciblée. Ils bénéficient d'une enveloppe d'environ un million d'euros pour la mettre en œuvre durant la période allant de 2007 à 2013. Grâce à cette somme, ils financent des projets portés par des acteurs locaux qui contribuent au développement du territoire.

Quels types de projets sont financés par LEADER ?

Les groupes d'action locale sélectionnent les projets qui répondent le mieux aux objectifs

qu'ils se sont fixés. Ils reprennent donc les possibilités d'intervention du FEADER en les adaptant à leurs besoins.

Comment faire ?

Peut-être votre commune fait-elle partie d'un territoire retenu dans l'approche LEADER ? Si c'est le cas, vous pouvez vous rapprocher de la structure qui porte le projet (un pays, un parc naturel régional) pour faire part de vos idées et connaître la marche à suivre de ce programme adapté aux petites initiatives locales.



Pour en savoir plus :
www.agriculture.gouv.fr/feader



Le FEP

Fonds européen pour la pêche

Instrument financier de la politique européenne pour la pêche, le FEP intervient pour une exploitation durable des ressources aquatiques vivantes et de l'aquaculture. Doté en France de 216 millions d'euros, dont 34.3 pour les DOM, il prend en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux des territoires dépendants de la pêche.

Quels types de projets sont financés par le FEP ?

• Adaptation de la flotte de pêche :

Les plans d'arrêt des activités de pêche, les activités relevant de la petite pêche côtière ou les investissements à bord des navires bénéficient de financements du FEP.

• Aquaculture et pêche dans les eaux intérieures :

L'Europe propose des subventions pour le développement de méthodes de production aquacole contribuant à l'amélioration de l'environnement et à la préservation de la nature ainsi que pour favoriser la pêche dans les eaux intérieures.

• Opérations de promotion du secteur :

Ces opérations permettent la restructuration des organisations professionnelles, la formation, la protection de la faune et de la flore, mais aussi la modernisation des installations portuaires.

• Développement durable des zones de pêche :

Une dizaine de « groupes FEP » sont désignés, sur le modèle des groupes d'action locale de l'approche Leader (voir page suivante). Ces structures regroupent, aux côtés des collectivités, les acteurs de la filière et les autorités nationales pour accompagner les stratégies de développement local.

Comment faire ?

Dans les régions littorales, vous devez contacter la cellule Europe de la Direction régionale des affaires maritimes (DRAM). Pour les autres, ce sont les DRAAF (Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) qui gèrent le FEP. Vous trouverez auprès d'elles toutes les informations sur ce fonds dans votre territoire. Elles vous aideront également dans le montage de votre dossier. Des comités se réunissent plusieurs fois par an pour la sélection des projets.





Conclusion

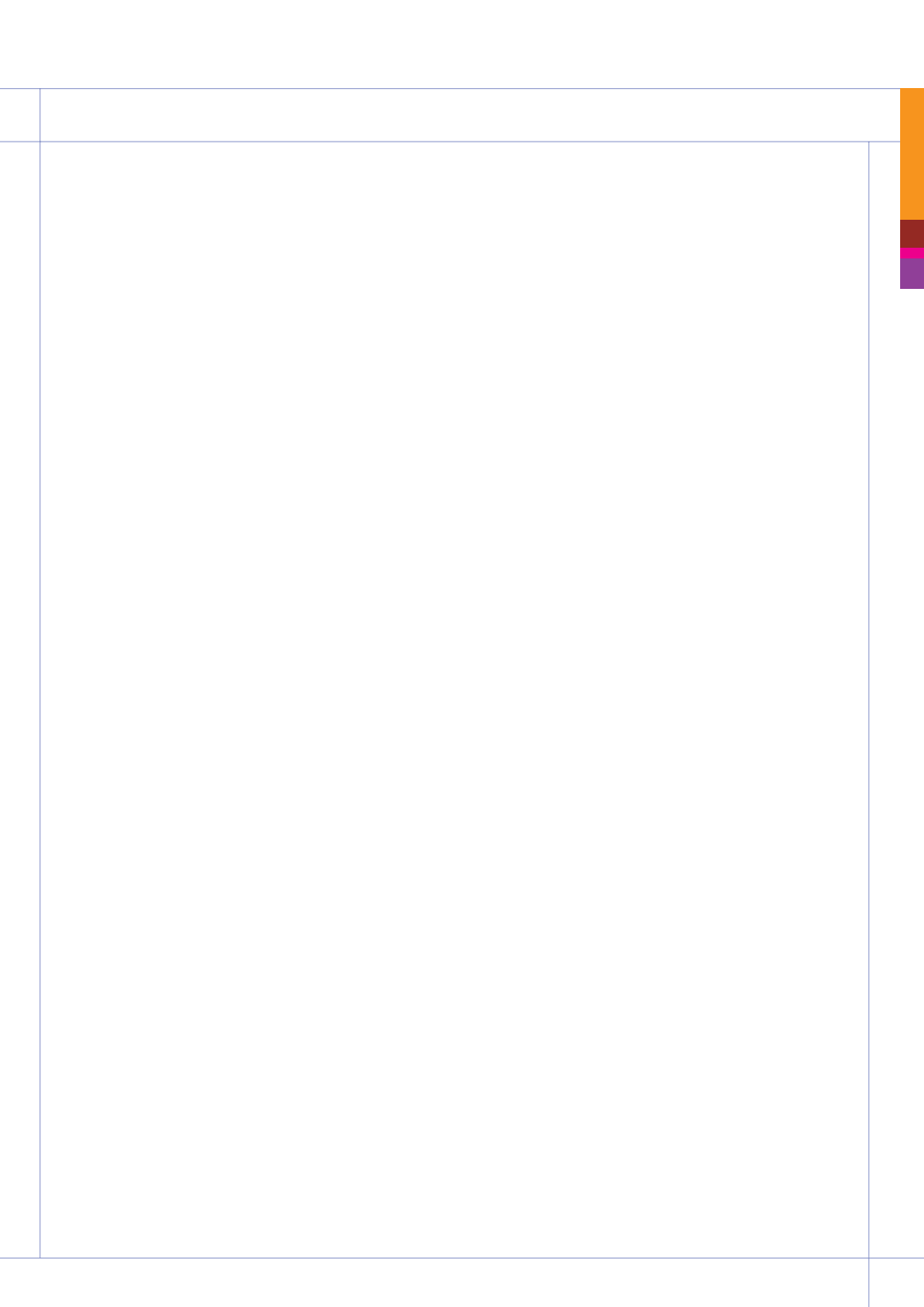
L'Europe accompagne vos projets. Elle vous aide à les renforcer en leur donnant une dimension plus importante.

Pour accéder aux subventions, vous pouvez vous appuyer sur des spécialistes présents dans votre région. Ils vous guideront dans la définition de votre projet et vous aideront à solliciter les fonds disponibles.

En France, les collectivités locales participent déjà à de nombreuses actions financées par l'Europe. Ces aides leur apportent souvent le coup de pouce nécessaire pour lancer leur projet ou pour le renforcer. Définies au plus près du citoyen, les priorités des programmes européens correspondent aux besoins de votre territoire.

Les collectivités ne sont évidemment pas les seules concernées par ces fonds. Tous les acteurs qui participent à la dynamique de votre territoire peuvent bénéficier de ces fonds, si leur projet contribue au développement régional ou aux priorités nationales.







L'information sur les priorités et les modalités d'accès aux programmes communautaires est souvent considérée comme diffuse et complexe. Pourtant, les fonds européens financent chaque année des milliers de projets de développement des territoires.

Ce guide est le fruit d'un partenariat entre le Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et l'Association des maires de France en lien avec le Ministère chargé des Affaires européennes et l'ensemble des ministères gestionnaires de Fonds européens (ministères en charge de l'agriculture et de la pêche, de l'emploi, de l'outre-mer et la Délégation interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'attractivité régionale - Datar). Il a été cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme d'appui et de coordination technique Europ'Act, géré par la Datar.

Sa vocation est de vous montrer comment les fonds européens peuvent soutenir vos projets au quotidien, dans votre commune.



Des exemples de projets cofinancés par l'Europe, des témoignages de bénéficiaires, des contacts sur vos territoires et des explications complémentaires sur les mécanismes d'attribution : un seul réflexe, www.europe-en-france.gouv.fr

Financements européens

Tous les contacts dans votre région

Novembre 2011



Cette publication est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

Alsace

FEDER • Tél. : 03 88 15 66 51
fonds.europeens@region-alsace.eu

FSE • Tél. : 03 88 15 43 45
alsace-pole3e.fse@directcte.gouv.fr

FEADER • Pour les mesures gérées par
la Région Alsace : Tél. : 03 88 15 66 51
fonds.europeens@region-alsace.eu

Pour les mesures gérées par l'Etat :
Tél. : 03 69 32 51 02
srea.draaf-alsace@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAAF

➤ www.fonds-europeens-alsace.eu

Aquitaine

FEDER • Tél. : 05 56 90 65 28/17
europe@aquitaine.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 56 99 96 46
fse.dr-aquit@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 56 00 42 92
sylvie.lecomte@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 56 00 83 00
alexandre.royer@developpement-
durable.gouv.fr

➤ www.europe-en-aquitaine.eu

Auvergne

FEDER • Tél. : 04 73 98 62 94
europe@auvergne.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 04 73 43 14 63
fse.dr-auver@directcte.gouv.fr

FEADER / FEP • Tél. : 04 73 42 14 14
fse.dr-auver@directcte.gouv.fr

➤ www.europe-en-auvergne.eu

Basse-Normandie

FEDER • Tél. : 02 31 30 65 12
sgar14europe@basse-normandie.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 31 47 73 27
fse.dr-bnorm@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 31 24 97 12
sraft.draaf-basse-normandie@
agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 02 31 53 66 50
pierre-michel.Bon-Gloro@developpement-
durable.gouv.fr

➤ www.europe-en-basse-normandie.fr

➤ www.amf.asso.fr

➤ www.europe-en-france.gouv.fr

Bourgogne

FEDER • Tél. : 03 80 44 67 83
mission-europe@bourgogne.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 80 76 29 08
fse.dr-bourg@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 80 39 30 00
mission-feader.draaf-bourgogne@
agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 03 80 39 30 39
ludovic.pasquetti@agriculture.gouv.fr

➤ www.europe-en-bourgogne.eu

Bretagne

FEDER • Tél. : 02 99 02 17 50
mission-europe@bretagne.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 99 12 21 80
fse.dr-bretag@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 99 28 22 20
srfb.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 02 90 02 69 50
sae.dram-bretagne@
developpement-durable.gouv.fr

➤ www.europe-en-bretagne.eu

Centre

FEDER • Tél. : 02 38 81 46 21
missioneurope@centre.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 38 77 68 57
fse.dr-centre@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 38 77 41 32
srefar.DRAAF-centre@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAAF

Pour le programme plurirégional Loire :
FEDER Loire • Tél. : 02 38 81 46 62
mission-loire@centre.pref.gouv.fr

➤ www.europe-centre.eu
➤ www.plan-loire.fr

Champagne-Ardenne

FEDER • Tél. : 03 26 26 12 72
cellule-europe@champagne-ardenne.
pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 26 69 57 26
dr-champ.fse@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 26 66 20 20
feader.draaf-champagne-ardenne@
agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAAF

➤ www.europe-en-champagne-ardenne.eu



Corse

FEDER • Tél. : 04 95 11 13 41
europe.sgac@corse.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 04 95 23 90 23
fse.dr-corse@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 04 95 51 66 74
laetitia.salini@ct-corse.fr

FEP • Contacter l'office de
l'environnement de la Corse
Tél. : 04 95 50 45 49
jp.faux@oec.fr

➤ [www.corse.fr/Les-programmes-
2007-2013_a543.html](http://www.corse.fr/Les-programmes-2007-2013_a543.html)

Franche-Comté

FEDER • Tél. : 03 81 25 14 37
sgar-europe@franche-comte.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 81 65 83 65
fse.dr-franch@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 81 47 75 00
direction.draaf-franche-comte@
agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAAF

➤ www.europe-franche-comte.fr

Haute-Normandie

FEDER • Tél. : 02 32 76 51 93
europe@haute-normandie.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 32 76 16 56
fse.dr-hnorm@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 32 18 95 29
olivier.cattiaux@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 02 35 19 29 84
muriel.rouyer@developpement-durable.gouv.fr

➤ www.europe-en-haute-normandie.fr

Ile-de-France

FEDER • Tél. : 01 82 52 40 00
mission-europe@ile-de-France.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 01 44 84 26 25
fse.dr-idf@dr-idf.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 01 41 24 17 93
juliette.favre@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRIAAF

➤ www.europeidf.fr

Languedoc-Roussillon

FEDER • Tél. : 04 67 61 60 80
europe@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 04 67 15 77 77
fse.dr-lrouss@dr-lrouss.travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 04 67 10 19 00
direction.draaf-languedoc-roussillon@
agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAAF

➤ www.europe-en-languedoc-roussillon.eu

Limousin

FEDER • Tél. : 05 55 11 61 06
sophie.chaize-pingaud@limousin.pref.gouv.fr
ou : Tél. : 05 55 45 17 76 (Conseil Régional)
d-buchet@cr-limousin.fr

FSE • Tél. : 05 55 11 66 25
dr-limouin.fse@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 55 12 92 10
sddeaf.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 55 12 92 10
sddeaf.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr

👉 www.europeenlimousin.fr

Lorraine

FEDER • Tél. : 03 87 34 84 14
europe@lorraine.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 83 30 89 68
fse.dr-lorrai@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 55 74 10 65
frete.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAAF
Tél : 03 55 74 10 65
veronique.galite@agriculture.gouv.fr

👉 www.europe-en-lorraine.eu

Midi-Pyrénées

FEDER • Tél. : 05 34 45 33 14
mathilde.blaya@midi.pyrenees.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 62 89 82 88
fse.dr-midipy@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 61 10 61 02
bruno.lion@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 61 10 61 02
bruno.lion@agriculture.gouv.fr

👉 www.europe-en-midipyrenees.eu

Nord-Pas-de-Calais

FEDER • Tél. : 03 20 30 53 77
europe@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 20 96 48 65
fse.dr-nordpc@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03.62.28.40.20
direction.draaf-nord-pas-de-calais@
agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 03 21 30 88 32
dram-nord.pas.de.calais@
developpement-durable.gouv.fr

👉 www.nordpasdecalais.fr/europe/accueil_europe_17_1.asp

Pays de la Loire

FEDER • Tél. : 02 40 08 64 29
europe@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 53 46 79 41
dr-paysdl.fse@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 40 12 36 56
srefar.draaf-pays-de-la-loire@
agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 02 40 44 81 10
dram-pays-de-la-loire@
developpement-durable.gouv.fr

👉 www.europe-en-paysdelaloire.eu

Picardie

FEDER • Tél. : 03 22 33 84 38
europe@picardie.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 03 22 22 42 48
fse.dr-picard@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 03 22 33 55 46
DRAAF-picard@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 03 21 30 53 23
mntpcp.dirm-memn@developpement-
durable.gouv.fr

👉 www.europe-en-picardie.eu

Poitou-Charentes

FEDER • Tél. : 05 49 55 69 21
cellule-europe@poitou-charentes.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 49 50 10 35
dr-poitou.fse@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 49 03 11 51
draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 46 28 07 07
dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr

👉 www.europe-en-poitou-charentes.eu

Provence-Alpes-Côte d'Azur

FEDER • Tél. : 04 84 35 45 30
frederic.muller@paca.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 04 91 15 13 37
fse.dr-paca@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 04 91 16 79 69
jean-marie.seillan@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 04 91 39 69 50
sae.dram-provence-alpes-cote-d'azur@
developpement-durable.gouv.fr

👉 www.europe-en-paca.eu

Rhône-Alpes

FEDER • Tél. : 04 72 61 65 86
sgar-europe@rhone-alpes.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 04 72 68 29 52
fse.dr-rhona@directcte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 04 78 63 13 13
draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

FEP • Contacter la DRAAF
Tél. : 04 78 63 13 13

👉 www.europe-en-rhonealpes.eu



Guadeloupe

FEDER • Tél. : 05 90 99 28 28
cellule-europe@guadeloupe.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 05 90 80 50 28
lambert.dingui@dieccte.gouv.fr

FEADER • Tél. : 05 90 99 09 09
josy.clodine-florent@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 90 41 95 50
marie.ramassamy@developpement-
durable.gouv.fr

👉 www.europe-en-guadeloupe.eu

Guyane

FEDER • Tél. : 05 94 28 74 54
relais@europe-guyane.fr

FSE • Tél. : 05 94 29 54 39
dieccte-guyane.fse@dieccte.gouv.fr
sgfse@cr-guyane.fr

FEADER • Tél. : 05 94 29 63 74
vincent.abt@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 94 29 36 18
pascal.huc@developpement-durable.gouv.fr

👉 www.europe-en-guyane.eu

Martinique

FEDER •
Tél. : 05 96 39 49 28
fabienne.bouveresse@martinique.pref.gouv.fr
Tél. : 05 96 59 63 22 / 05 96 59 80 55
malika.mounigan@region-martinique.mq
bruno.menil@region-martinique.mq
ou Tél. : 05 96 59 63 00 (Conseil Régional)

FSE • Tél. : 05 96 71 15 07 ou 05 96 71 15 05
dd-972.fse@travail.gouv.fr

Conseil Régional :
Tél.05 96 59 87 56 / 05 96 59 80 55
tony.augustine@region-martinique.mq

FEADER • Tél. : 05 96 71 20 40
fanny.cheynel@agriculture.gouv.fr
stefano.mel@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 05 96 60 79 85
dram-martinique@developpement-
durable.gouv.fr

👉 www.europe-en-martinique.eu

Réunion

FEDER • Tél. : 02 62 40 77 77
sgar@reunion.pref.gouv.fr

FSE • Tél. : 02 62 94 07 80
dd-974.fse@travail.gouv.fr

FEADER • Tél. : 02 62 30 89 89
isabelle.huet@agriculture.gouv.fr

FEP • Tél. : 02 62 90 19 60
ludovic.courtois@developpement-durable.
gouv.fr

👉 www.europe-en-reunion.eu



www.agriculture.gouv.fr/feeder



www.fse.gouv.fr



Découvrez votre brochure régionale



Disponible en ligne sur :
www.europe-en-france.gouv.fr

www.amf.asso.fr

Le site de l'Association des maires de France

www.touteurope.eu

Le rendez-vous européen des élus locaux

Auteur : Welcomesurpage - Conception graphique : David HICOT - Novembre 2011

Questionnaire de satisfaction :

1. Qui êtes-vous ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Une entreprise | <input type="checkbox"/> Un particulier |
| <input type="checkbox"/> Un exploitant agricole | <input type="checkbox"/> Un enseignant |
| <input type="checkbox"/> Un organisme professionnel | <input type="checkbox"/> Autre, précisez |
| <input type="checkbox"/> Une association | |
| <input type="checkbox"/> Une collectivité | |
| <input type="checkbox"/> Un établissement public | |
| <input type="checkbox"/> Un(e) consultant(e) | |

2. Comment avez-vous obtenu ce guide ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Sur un salon | <input type="checkbox"/> Autre, précisez |
| <input type="checkbox"/> Auprès du service Europe
de la Préfecture | |
| <input type="checkbox"/> Via l'AMF | |
| <input type="checkbox"/> Via la Datar | |

3. La conception générale vous semble-t-elle agréable (graphismes, couleurs, caractères...)?

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Tout à fait | <input type="checkbox"/> Plutôt non |
| <input type="checkbox"/> Plutôt oui | <input type="checkbox"/> Non |

4. Les différentes possibilités de cofinancement par les Fonds européens vous paraissent-elles plus claires ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

5. Avez-vous trouvé des exemples régionaux qui vous concernent directement ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

6. Avez-vous pu identifier les personnes pouvant vous apporter davantage d'informations ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

